



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2006/5  
26 janvier 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONFÉRENCE DES PARTIES

**Rapport de la douzième session de la Conférence des Parties,  
tenue du 6 au 17 novembre 2006**

**Première partie: Délibérations**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Points 1 et 2 a) de l'ordre du jour).....	1 – 17	5
A. Déclaration du Président de la onzième session de la Conférence des Parties .....	2 – 4	5
B. Élection du Président de la douzième session de la Conférence des Parties .....	5	6
C. Déclaration du Président .....	6 – 8	6
D. Allocutions de bienvenue.....	9 – 13	7
E. Déclaration du Secrétaire exécutif .....	14 – 16	7
F. Autres déclarations.....	17	8
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour).....	18 – 45	9
A. Adoption du règlement intérieur .....	18 – 19	9
B. Adoption de l'ordre du jour.....	20 – 27	9
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	28 – 29	11
D. Admission d'organisations en qualité d'observateurs.....	30 – 31	12
E. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires .....	32 – 38	12

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
F. Date et lieu de la treizième session de la Conférence des Parties et calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention.....	39 – 40	14
G. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs .....	41 – 42	14
H. Participation.....	43 – 44	14
I. Documentation.....	45	14
III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT (Point 3 de l'ordre du jour) .....	46 – 52	15
A. Rapport de l'Organe subsidiaire du Conseil scientifique et technologique.....	46 – 49	15
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre .....	50 – 52	15
IV. RAPPORT DES MODÉRATEURS DU DIALOGUE POUR UNE ACTION CONCERTÉE À LONG TERME DESTINÉE À PERMETTRE DE FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR UN RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION (Point 4 de l'ordre du jour).....	53 – 63	16
V. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION (Point 5 de l'ordre du jour).....	64 – 90	17
A. Mécanisme financier de la Convention .....	64 – 69	17
B. Communications nationales.....	70 – 73	18
C. Mise au point et transfert de technologies .....	74 – 75	18
D. Renforcement des capacités au titre de la Convention .....	76 – 77	19
E. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention ..	78 – 82	19
F. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires .....	83 – 90	19
VI. POINT DE L'ORDRE DU JOUR LAISSÉ EN SUSPENS <sup>1</sup> (Point 6 de l'ordre du jour <i>laissé en suspens</i> ) .....		21
VII. INFORMATIONS AU SUJET DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE DU KAZAKHSTAN (Point 7 de l'ordre du jour).....	91 – 96	21
VIII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES (Point 8 de l'ordre du jour).....	97 – 98	22
États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005		
Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007		
Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat.....	97 – 98	22

---

<sup>1</sup> Voir par. 25.

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
IX. RÉUNION DE HAUT NIVEAU (Point 9 de l'ordre du jour) .....	99 – 111	22
A. Déclaration du Secrétaire général des Nations Unies .....	103	23
B. Déclaration du Président du Kenya.....	104 – 105	23
C. Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement.....	106	23
D. Déclaration du Secrétaire exécutif.....	107 – 109	24
E. Déclarations des ministres et autres chefs de délégations.....	110	24
F. Autres déclarations.....	111	24
X. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS (Point 10 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties).....	112 – 114	25
A. Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies.....	112	25
B. Déclarations des organisations intergouvernementales.....	113	25
C. Déclarations des organisations non gouvernementales.....	114	25
XI. QUESTIONS DIVERSES (Point 11 de l'ordre du jour).....	115	25
XII. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 12 de l'ordre du jour) .....	116 – 119	26
A. Adoption du rapport de la douzième session de la Conférence des Parties .....	116	26
B. Remerciements au pays hôte.....	117	26
C. Clôture de la session.....	118 – 119	26

Annexes

I. Allocution du Secrétaire général des Nations Unies.....	27
II. Parties à la Convention, États dotés du statut d'observateur et organismes des Nations Unies qui ont participé à la douzième session de la Conférence des Parties.....	30
III. Liste des représentants qui ont prononcé des déclarations à la réunion de haut niveau au titre du point 9 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties et du point 19 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.....	33
IV. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention, pour la période 2007-2011 .....	43
V. Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa douzième session .....	44

## **Deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties à sa douzième session**

*Pour des raisons pratiques, la deuxième partie du présent rapport est publiée dans un additif sous la cote  
FCCC/CP/2006/5/Add.1*

### **Décisions adoptées par la Conférence des Parties**

#### **FCCC/CP/2006/5/Add.1**

##### *Décision*

- 1/CP.12 Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins de la gestion du Fonds spécial pour les changements climatiques
- 2/CP.12 Examen du mécanisme financier
- 3/CP.12 Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial
- 4/CP.12 Renforcement des capacités au titre de la Convention
- 5/CP.12 Mise au point et transfert de technologies
- 6/CP.12 Poursuite des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
- 7/CP.12 Volume des émissions de la Croatie correspondant à l'année de référence
- 8/CP.12 Questions administratives, financières et institutionnelles
- 9/CP.12 Date et lieu de la treizième session de la Conférence des Parties et calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention

##### *Résolution*

- 1/CP.12 Expression de gratitude au Gouvernement kényan et aux habitants de Nairobi

## I. Ouverture de la session

(Points 1 et 2 a) de l'ordre du jour)

1. La douzième session de la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention<sup>2</sup>, a été ouverte dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) (Kenya) le 6 novembre 2006 par M. Enele Sopoaga (Tuvalu), Vice-Président de la onzième session de la Conférence, au nom du Président de la onzième session de la Conférence M<sup>me</sup> Rona Ambrose, Ministre de l'environnement du Canada.

### A. Déclaration du Président de la onzième session de la Conférence des Parties<sup>3</sup>

2. Le Président de la onzième session de la Conférence des Parties a remercié le Gouvernement kényan d'accueillir la Conférence à Nairobi et félicité le nouveau Président pour son élection. La présidence de la Conférence des Parties constituait une gageure tout en offrant des possibilités stimulantes d'engager avec des dirigeants du monde entier des discussions sur les efforts qu'ils déploient pour faire face aux changements climatiques planétaires et leurs conceptions concernant la marche à suivre pour faire avancer le processus.

3. Évoquant les progrès accomplis depuis la précédente Conférence, tenue à Montréal, M<sup>me</sup> Ambrose a souligné que la vingt-quatrième session des organes subsidiaires avait été l'occasion d'engager les premières discussions sur l'avenir de la coopération internationale concernant les changements climatiques. Les deux nouveaux processus mis en route lors de cette session faisaient partie intégrante des délibérations de la Conférence en cours. Se référant aux consultations informelles consacrées à la proposition de la Fédération de Russie de mettre au point des procédures adaptées pour l'approbation des engagements volontaires, elle a jugé encourageant qu'un certain nombre de Parties reconnaissent l'importance de discussions sur cette proposition.

4. M<sup>me</sup> Ambrose a constaté que les changements climatiques étaient vraiment un problème de portée planétaire et que de véritables progrès supposaient que tous les grands pays émetteurs de gaz à effet de serre s'impliquent dans la recherche d'une solution. Toutes les nations devaient œuvrer de concert pour identifier les défis communs et partager leurs idées. La situation particulière de chaque Partie était unique et la définition de solutions communes risquait donc d'être complexe. Toutefois, il était impératif d'aller de l'avant et d'explorer de nouvelles voies. Les Parties allaient pour ce faire devoir se demander ce qui avait fonctionné et ce qui n'avait pas fonctionné s'agissant de faire face aux changements climatiques, et ce qui pouvait être fait pour amplifier les efforts déployés par les États parties et collaborer plus efficacement. La question la plus importante était de trouver une solution efficace authentiquement mondiale à la menace que représentent les changements climatiques.

---

<sup>2</sup> La Conférence des Parties s'est tenue en même temps que la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP). Les délibérations de la COP/MOP figurent dans un rapport distinct. Les éléments communs, tels que les allocutions de bienvenue et les délibérations des réunions communes lors de la réunion de haut niveau figurent dans les rapports des deux organes.

<sup>3</sup> Le Président de la onzième session de la Conférence des Parties s'est trouvé dans l'impossibilité de participer à l'ouverture de la session. Sa déclaration aux représentants a été transmise au moyen d'un message vidéo préenregistré.

## **B. Élection du Président de la douzième session de la Conférence des Parties**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

5. À sa 1<sup>re</sup> séance<sup>4</sup>, tenue le 6 novembre, la Conférence des Parties a, sur proposition de la personne assumant la présidence, élu par acclamation Président M. Kivutha Kibwana, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Kenya. La personne assumant la présidence a félicité M. Kibwana de son élection et lui a souhaité un plein succès dans sa conduite des travaux de la Conférence des Parties à sa douzième session.

## **C. Déclaration du Président**

6. Prenant ses fonctions, le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants à la douzième session de la Conférence des Parties et a remercié son prédécesseur du travail accompli sous sa conduite. Faisant référence au rapport Stern sur les conséquences économiques des changements climatiques<sup>5</sup> publié récemment, le Président a dit que faire face aux changements climatiques ne constituait pas seulement un défi fondamental en termes d'environnement et de développement, mais aussi une nécessité économique. Les changements climatiques étaient en train de s'affirmer rapidement comme une des menaces les plus graves pesant sur l'humanité et susceptible de provoquer des bouleversements à grande échelle dans la vie économique et sociale, de compromettre les objectifs de développement de milliards de personnes parmi les plus pauvres du monde et d'hypothéquer les progrès obtenus récemment dans la lutte contre la pauvreté, en particulier sur le continent africain.

7. Abordant les principales questions et les résultats possibles de la douzième session de la Conférence, le Président a fait ressortir cinq grands thèmes. En premier lieu, dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, le Président a noté qu'il était essentiel de passer du stade de l'évaluation et de la planification à celui de la mise en œuvre et de l'action pratique, en particulier avec la mobilisation immédiate de ressources financières suffisantes, prévisibles et durables et un accord sur les modalités concrètes d'un programme de travail quinquennal concernant l'adaptation. En deuxième lieu, il fallait s'attacher à pérenniser la réussite du mécanisme pour un développement propre (MDP) et à faciliter une participation équitable de toutes les Parties, en particulier des pays africains, qui avaient besoin d'améliorer leurs capacités techniques et institutionnelles. En troisième lieu, la mise au point et le transfert de technologies pour faire face aux changements climatiques nécessitaient un nouvel élan afin que les Parties mettent en route des actions concrètes et mobilisent des ressources additionnelles. En quatrième lieu, il était critique de faire fond sur l'élan acquis lors des précédentes sessions et du processus à deux voies lancé à Montréal, qui avait préparé le terrain à une riposte multilatérale aux changements climatiques plus efficace et sans exclusive. En cinquième lieu, le Président a invité les représentants à «élargir l'espace créatif» en étudiant les options envisageables pour un futur régime des changements climatiques propre à donner les moyens à toutes les Parties de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre tout en laissant la place à un développement économique durable.

8. En conclusion, le Président s'est à nouveau félicité du regain d'esprit de solidarité qu'il avait constaté lors des préparatifs de la Conférence et a rappelé aux représentants que la réussite de celle-ci était tributaire de la détermination des dirigeants politiques et d'un attachement sincère à la réalisation de l'objectif ultime de la Convention.

---

<sup>4</sup> Les séances de la Conférence des Parties mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

<sup>5</sup> Voir <<http://www.sternreview.org.uk>>.

#### **D. Allocutions de bienvenue**

9. À l'occasion de l'ouverture de la douzième session de la Conférence des Parties (COP) et de la deuxième session de la Conférence agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP), des allocutions de bienvenue ont été prononcées par le Vice-Président du Kenya, M. Arthur Moody Awori, et la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies, Directrice générale de l'ONUN et Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), M<sup>me</sup> Anna Tibaijuka.

10. Souhaitant à tous les représentants la bienvenue au Kenya et dans la ville de Nairobi, le Vice-Président a dit qu'accueillir la Conférence constituait une réalisation majeure pour le Kenya. Il a adressé ses remerciements aux pays qui avaient apporté un généreux soutien au Gouvernement kényan et rendu ainsi possible la tenue de la Conférence dans le pays, ainsi qu'à l'ONUN et au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'assistance fournie aux fins de l'organisation de cette manifestation.

11. Le Vice-Président a dit que les changements climatiques risquaient de compromettre la subsistance des communautés les plus pauvres du monde. Les pays au sud du Sahara étaient les plus vulnérables en raison de la structure essentiellement agraire de leur économie. Avec plus de 25 % du produit intérieur brut de ces pays imputables à l'agriculture et plus de 70 % de leur population vivant dans les zones rurales, les changements climatiques allaient avoir des répercussions énormes sur leur économie. Réduire la vulnérabilité des personnes les plus menacées par les changements climatiques allait nécessiter un soutien financier extérieur considérable à acheminer selon différentes filières, dont les mécanismes bilatéraux et multilatéraux. Le Vice-Président a souligné que, même si les ressources financières et les transferts de technologies constituaient des éléments clés de la recherche de solutions, la réussite de la lutte contre le changement climatique était largement tributaire de l'aptitude des États parties à formuler une stratégie mondiale efficace qui soit rationnelle et équitable sur le plan environnemental.

12. Le Vice-Président a indiqué que la Convention et son Protocole de Kyoto constituaient des pas en avant importants dans cette direction. Se fondant sur le principe d'une responsabilité commune mais différenciée, il était nécessaire que les principaux émetteurs de gaz à effet de serre s'engagent dans un effort commun à long terme et élaborent une riposte équitable et efficace sur le plan environnemental pour l'après-2012 face aux défis dont sont porteurs les changements climatiques.

13. Intervenant en sa qualité de Directrice générale de l'ONUN, M<sup>me</sup> Tibaijuka a dit que c'était un honneur pour l'Office d'accueillir la première session de la Conférence sur les changements climatiques organisée dans un pays de l'Afrique subsaharienne, ce qui constituait un événement historique. Vu que les plus grands défis environnementaux se dressaient devant les pays en développement, il était particulièrement opportun que le Kenya et l'ONUN accueillent la Conférence. Rappelant que l'ONUN hébergeait deux programmes importants en rapport avec l'environnement naturel et l'environnement humain (le PNUE et ONU-HABITAT, respectivement), M<sup>me</sup> Tibaijuka a insisté sur les liens existant entre les travaux de ces organismes et ceux des Parties à la Convention et à son Protocole de Kyoto. Étant donné que les changements climatiques avaient un impact direct non seulement sur l'environnement mais aussi sur la vie des gens, les travaux des représentants avaient le plus grand intérêt pour ceux du PNUE et d'ONU-HABITAT.

#### **E. Déclaration du Secrétaire exécutif**

14. Félicitant M. Kibwana pour son élection au poste de président, le Secrétaire exécutif a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement kényan pour les efforts spéciaux qu'il avait déployés en vue d'accueillir la Conférence. Il a également remercié l'ONUN et le PNUE pour leur appui logistique et a adressé ses

remerciements à M<sup>me</sup> Ambrose pour la qualité de sa présidence de la onzième session de la Conférence des Parties.

15. Dans sa déclaration, le Secrétaire exécutif a dit que le processus international dans le domaine des changements climatiques concernait l'édification de l'avenir. L'urgence qu'il y avait à faire face au défi que constituaient les changements climatiques était telle qu'il fallait jeter les fondations et construire les murs simultanément. Dans les fondations figuraient des éléments importants tels que le renforcement des capacités, le transfert de technologies vers les pays en développement et l'adaptation aux effets des changements climatiques. Ils étaient déterminants pour la participation des pays en développement à ces processus. Les murs étaient en cours de construction dans le cadre des discussions sur l'avenir du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention (le Dialogue) et du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG). D'importantes initiatives se mettaient aussi en place en dehors du processus de la Convention, en particulier le nouveau cadre de la Banque mondiale pour la mobilisation d'investissements aux fins d'un développement faisant appel à une énergie propre, et le rapport Stern sur les conséquences économiques des changements climatiques.

16. Le Secrétaire exécutif a souligné que beaucoup avait été accompli au cours de l'année écoulée: la première session du Dialogue et la première session de l'AWG; la tenue de deux ateliers régionaux sur l'adaptation, pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Afrique; un foisonnement d'activités au titre du mécanisme pour un développement propre; le lancement de la procédure dite de la Voie 2 au titre du mécanisme d'application conjointe; le lancement du registre international des transactions; le début des travaux du Comité du respect des dispositions; les avancées dans le domaine des transferts de technologies, en particulier la publication du *Manuel de la Convention-cadre sur l'élaboration des projets de transfert de technologies aux fins de financement*. Revenant sur les cinq grands thèmes abordés par le Président dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire exécutif a dit qu'ils constituaient un ensemble très ambitieux d'objectifs mais qu'ils étaient cruciaux pour la réussite des actions visant à édifier l'avenir auquel chacun aspirait. En conclusion, il a cité la devise nationale du Kenya «*Harambee*», c'est-à-dire «*Travaillons ensemble*», et a appelé tous les représentants à faire avancer le processus et à faire de la réunion la réussite que le monde escomptait.

## F. Autres déclarations

17. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, des déclarations générales ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de Nioué, de la Finlande (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres)<sup>6</sup>, du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés), de l'Australie (au nom des membres du Groupe composite), de l'Arabie saoudite et de Tuvalu (au nom de l'Alliance des petits États insulaires).

---

<sup>6</sup> Les pays ci-après se sont associés à cette déclaration et à toutes les déclarations ultérieures faites par la Finlande au nom de la Communauté européenne et de ses États membres: Bulgarie, Roumanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie.

## **II. Questions d'organisation** (Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption du règlement intérieur** (Point 2 b) de l'ordre du jour)

18. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, le Président a fait savoir à la Conférence que le Président de la onzième session de la Conférence avait entrepris des consultations avec les Parties au sujet du projet de règlement intérieur mais qu'aucun consensus ne s'était dégagé.

19. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé que, en attendant de parvenir à un consensus, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. Le Président a annoncé qu'il rendrait compte à la Conférence de tout progrès qui pourrait être réalisé à cet égard.

### **B. Adoption de l'ordre du jour** (Point 2 c) de l'ordre du jour)

20. Pour l'examen de cette question, à sa 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, la Conférence était saisie d'une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté supplémentaire (FCCC/CP/2006/1 et Add.1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la onzième session de la Conférence et en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et par les membres du Bureau de la Conférence.

21. Après la publication de l'ordre du jour provisoire (FCCC/CP/2006/1), le secrétariat avait reçu du Gouvernement de Tuvalu, agissant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, une demande d'inclusion d'un point additionnel. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, et en accord avec le Président de la onzième session de la Conférence, ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire supplémentaire (FCCC/CP/2006/1/Add.1) en tant que point liminaire 5 f).

22. Le Président a rappelé que le point 6 de l'ordre du jour provisoire intitulé «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats», laissé en suspens à la onzième session, avait été inscrit à l'ordre du jour provisoire conformément aux articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué. Le Président de la onzième session de la Conférence avait consulté les Parties afin de voir avec elles comment ce point pourrait être inscrit à l'ordre du jour mais aucun consensus n'avait pu se dégager sur la question. Le Président a donc proposé d'adopter l'ordre du jour supplémentaire publié sous la cote FCCC/CP/2006/1/Add.1, à l'exception du point 6, qui serait laissé en suspens. Il a indiqué qu'il allait réfléchir aux modalités d'examen de ce point et qu'il ferait rapport à ce sujet à la Conférence à une séance ultérieure.

23. Des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de Tuvalu (au nom de l'Alliance des petits États insulaires) et de la Jamaïque au sujet du point 5 f) de l'ordre du jour provisoire annoté supplémentaire «Mesures à prendre pour répondre aux besoins et préoccupations spécifiques des petits États insulaires en développement, conformément au paragraphe 4 et à l'alinéa *a* du paragraphe 8 de l'article 4, ainsi qu'à d'autres articles pertinents de la Convention». Notant qu'il n'y avait pas de consensus en faveur de l'inscription de ce point à l'ordre du jour, le Président a proposé de le laisser en suspens. Il a indiqué qu'il allait tenir des consultations informelles sur ce point et qu'il ferait rapport à ce sujet à la Conférence à une séance ultérieure.

24. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence a adopté l'ordre du jour en laissant en suspens les points 5 f) et 6.

25. À la 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a annoncé que les consultations qu'il avait tenues sur le point 6, qui avait été laissé en suspens, n'avaient pas permis de parvenir à un accord. Sur sa proposition, la Conférence a suivi la procédure établie aux sessions précédentes, selon laquelle les points laissés en suspens sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la session suivante, accompagnés de notes infrapaginales appropriées.

26. À la même séance, le Président a fait savoir que les consultations qu'il avait tenues sur le point 5 f), qui avait été laissé en suspens, n'avaient pas permis de parvenir à un accord. Sur sa proposition, la Conférence a décidé que ce point ne serait pas inscrit à l'ordre du jour de la Conférence et que le point précédemment numéroté 5 g) serait renuméroté 5 f). Le Président a noté qu'il existait un consensus pour inclure cette question dans les travaux du SBI. La Conférence, sur proposition du Président, a pris note de ce consensus.

27. L'ordre du jour de la Conférence était le suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Élection du Président de la douzième session de la Conférence;
  - b) Adoption du règlement intérieur;
  - c) Adoption de l'ordre du jour;
  - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
  - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
  - f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
  - g) Date et lieu de la treizième session de la Conférence des Parties et calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention;
  - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
  - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
  - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport des modérateurs du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention.
5. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention:
  - a) Mécanisme financier de la Convention;
  - b) Communications nationales:
    - i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
    - ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
  - c) Mise au point et transfert de technologies;

- d) Renforcement des capacités au titre de la Convention;
  - e) Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
    - i) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
    - ii) Questions concernant les pays les moins avancés;
  - f) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
6. *Point en suspens.*
7. Informations au sujet de l'année de référence du Kazakhstan.
8. Questions administratives, financières et institutionnelles:
  - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005;
  - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007;
  - c) Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat.
9. Réunion de haut niveau.
10. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
11. Questions diverses.
12. Conclusion des travaux de la session:
  - a) Adoption du rapport de la onzième session de la Conférence;
  - b) Clôture de la session.

**C. Élection des membres du Bureau autres que le Président**  
(Point 2 d) de l'ordre du jour

28. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, le Président a fait savoir à la Conférence que M. Mark Berman (Canada) avait entrepris des consultations sur cette question à la vingt-quatrième session des organes subsidiaires, qui s'était tenue en mai 2006. Les groupes régionaux n'avaient cependant pas encore tous proposé de candidatures. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé de surseoir à l'élection du Bureau en attendant que le processus de désignation de tous les candidats ait été mené à bonne fin. M. Berman a été invité à poursuivre les consultations pendant la session.

29. À la 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, sur proposition du Président, la Conférence a élu par acclamation sept Vice-Présidents, le Rapporteur de la Conférence et les Présidents des deux organes subsidiaires. La composition du Bureau de la douzième session était la suivante:

Président

M. Kivutha Kibwana (Kenya)

Vice-Présidents

M. William Agyemang-Bonsu (Ghana)  
M. Ibrahim Ahmed Ali Al-Ajmi (Oman)  
M. Heorhiy Veremiychyk (Ukraine)  
M. Alexander Pankin (Fédération de Russie)  
M. Erik BjØrnebye (Norvège)  
M<sup>me</sup> Outi Berghäll (Finlande)  
M. Feturi Elisaia (Samoa)

Rapporteur

M<sup>me</sup> Karen Nicole Smith (Barbade)

Président de l'Organe subsidiaire  
de conseil scientifique et technologique

M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago)

Président de l'Organe subsidiaire  
de mise en œuvre

M. Bagher Asadi (République islamique d'Iran)

**D. Admission d'organisations en qualité d'observateurs**  
(Point 2 e) de l'ordre du jour)

30. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, la Conférence a examiné une note du secrétariat sur la question de l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2006/2), dans laquelle étaient mentionnées une organisation intergouvernementale et 29 organisations non gouvernementales qui avaient demandé le statut d'observateur. En vertu du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et suivant la recommandation du Bureau de la Conférence des Parties, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence a décidé d'admettre ces organisations en qualité d'observateurs.

31. Soulignant l'importance de la participation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales au processus découlant de la Convention, le Président a salué les organisations qui venaient d'être admises à la douzième session de la Conférence des Parties et les a invitées à participer activement à ses travaux.

**E. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires**  
(Point 2 f) de l'ordre du jour)

32. Lorsqu'il a présenté cette question à la 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, le Président a appelé l'attention de la Conférence des Parties sur l'ordre du jour provisoire annoté publié sous les cotes FCCC/CP/2006/1 et Add.1. Il a fait observer que les organes subsidiaires se réuniraient dans le but d'élaborer, avant la clôture de leur session le 14 novembre, des projets de décision et de conclusion à l'intention de la Conférence.

33. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires pour qu'ils les examinent et lui soumettent des projets de décision ou de conclusions appropriés:

Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)

- Point 5 a) Mécanisme financier de la Convention
- Point 5 b) i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
- Point 5 b) ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- Point 5 d) Renforcement des capacités au titre de la Convention
- Point 5 e) i) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)
- Point 5 e) ii) Questions concernant les pays les moins avancés
- Point 8 a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005
- Point 8 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007
- Point 8 c) Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

- Point 5) c) Mise au point et transfert de technologies
- Point 5 e) i) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

34. Il a été rappelé aux représentants que le SBI et le SBSTA examineraient les différents aspects du point 5 e) i). Le SBSTA, conformément au paragraphe 23 de la décision 1/CP.10, examinerait les questions relatives au programme quinquennal du SBSTA sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences, de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques. Le SBI pouvait décider d'examiner les questions relatives aux réunions d'experts et aux ateliers.

35. Au sujet du point 2 g) de l'ordre du jour «Date et lieu de la treizième session de la Conférence des Parties», le Président a signalé que plusieurs Parties s'étaient déclarées intéressées par la possibilité d'accueillir la treizième session de la Conférence des Parties et la troisième réunion de la COP/MOP. Il a proposé de mener des consultations sur ce point et d'en rendre compte à une séance ultérieure.

36. Appelant l'attention sur le point 4 de l'ordre du jour «Rapport des modérateurs du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention», le Président a fait savoir aux Parties qu'un atelier au titre du Dialogue aurait lieu les 15 et 16 novembre, en parallèle avec la réunion de haut niveau. Il a annoncé que les modérateurs du Dialogue feraient rapport oralement aux Parties sur cette manifestation lors de la séance plénière du 17 novembre.

37. Concernant le point 9 de l'ordre du jour «Réunion de haut niveau», le Président a rappelé que le SBI avait, à sa vingt-quatrième session, approuvé les dates du 15 au 17 novembre pour la tenue de la réunion de haut niveau. Cette réunion serait convoquée étant entendu qu'il y aurait une liste d'orateurs unique et que chacune des Parties, y compris les Parties à la Convention également Parties au Protocole de Kyoto, ne prendrait la parole qu'une seule fois. Aucune décision ne serait prise lors des séances

communes. Le Président, soutenu par le Bureau de la Conférence des Parties, a proposé de limiter à trois minutes la durée des interventions lors de la réunion de haut niveau.

38. La Conférence des Parties a décidé de procéder comme proposé par le Président.

**F. Date et lieu de la treizième session de la Conférence des Parties et calendrier  
des réunions des organes créés en application de la Convention**  
(Point 2 g) de l'ordre du jour)

39. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, le Président a proposé d'entreprendre des consultations sur ce point et d'en rendre compte à une séance ultérieure.

40. À la 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, sur proposition du Président<sup>7</sup> la Conférence a adopté la décision 9/CP.12 intitulée «Date et lieu de la treizième session de la Conférence des Parties et calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention» (FCCC/CP/2006/5/Add.1).

**G. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**  
(Point 2 h) de l'ordre du jour)

41. À la 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a appelé l'attention sur le rapport relatif à la vérification des pouvoirs (FCCC/CP/2006/4-FCCC/KP/CMP/2006/8), dans lequel il était indiqué que le Bureau avait approuvé les pouvoirs des représentants des Parties.

42. Sur recommandation du Bureau, la Conférence a adopté le rapport.

**H. Participation**

43. La douzième session de la Conférence et les sessions des organes subsidiaires, qui se sont tenues parallèlement, ont réuni des représentants de 180 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que des États dotés du statut d'observateur, des représentants d'organismes et de programmes des Nations Unies, de secrétariats de conventions, d'institutions spécialisées et d'agences et organisations apparentées du système des Nations Unies. On en trouvera la liste complète à l'annexe II.

44. En outre, 23 représentants d'organisations intergouvernementales et 269 organisations non gouvernementales ont également participé aux sessions. Pour une liste complète, voir le document FCCC/CP/2006/INF.1 et Corr.1.

**I. Documentation**

45. Les documents dont la Conférence était saisie à sa douzième session sont énumérés à l'annexe V.

---

<sup>7</sup> FCCC/CP/2006/L.5.

### **III. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent**

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### **A. Rapport de l'Organe subsidiaire du Conseil scientifique et technologique**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

46. La Conférence était saisie du rapport de la vingt-quatrième session du SBSTA, tenue à Bonn du 18 au 26 mai 2006 (FCCC/SBSTA/2006/5 et Add.1).

47. À la 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président du SBSTA, M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago), a présenté le projet de rapport de la vingt-cinquième session du SBSTA<sup>8</sup> et a rendu compte oralement des résultats qui concernent la Conférence. À ses vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions, le SBSTA avait recommandé à la Conférence d'adopter deux projets de décision et des projets de conclusions.

48. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence a pris note du rapport oral du Président du SBSTA, du rapport de la vingt-quatrième session du SBSTA et du projet de rapport de la vingt-cinquième session. Sur proposition du Président, la Conférence a rendu hommage à M. Kumarsingh pour le travail qu'il a effectué en tant que Président et l'a félicité pour sa réélection.

49. À la même séance, le Président a rappelé que le candidat désigné pour assurer la vice-présidence du SBSTA n'avait pas été communiqué avant la clôture de la réunion et que, à titre d'exception au paragraphe 6 de la règle 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, le SBSTA avait demandé à la Conférence d'élire le Vice-Président du SBSTA. Sur proposition du Président, la Conférence a élu M<sup>me</sup> Ermira Fida (Albanie) au poste de Vice-Président.

#### **B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

50. La Conférence était saisie du rapport de la vingt-quatrième session du SBI, qui s'est tenue à Bonn du 18 au 25 mai 2006 (FCCC/SBI/2006/11).

51. À la 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président du SBI, M. Thomas Becker (Danemark), a présenté le projet de rapport de la vingt-cinquième session du SBI<sup>9</sup> et a rendu compte oralement des résultats qui intéressent la Conférence. À ses vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions, le SBI avait recommandé à la Conférence d'adopter cinq projets de décision et des projets de conclusions.

52. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence a pris note du rapport oral du Président du SBI, du rapport de la vingt-quatrième session du SBI et du projet de rapport de la vingt-cinquième session. Sur proposition du Président, la Conférence a rendu hommage à M. Becker pour le zèle et le dynamisme avec lesquels il a dirigé les travaux du SBI ces deux dernières années et a fait remarquer que ces travaux avaient progressé grâce à son action.

---

<sup>8</sup> FCCC/SBSTA/2006/L.18.

<sup>9</sup> FCCC/SBI/2006/L.19.

#### **IV. Rapport des modérateurs du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention**

(Point 4 de l'ordre du jour)

53. À la 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, la Conférence a entendu un rapport oral des modérateurs du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention, M<sup>me</sup> Sandea de Wet (Afrique du Sud) et M. Howard Bamsey (Australie).

54. Les modérateurs ont rappelé que, par sa décision 1/CP.11, les Parties avaient décidé d'engager un dialogue, sans préjudice d'éventuelles négociations, engagements, processus, cadre d'action ou mandat futurs au titre de la Convention, afin d'échanger des données d'expérience et d'analyser des stratégies pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques. Ce dialogue consiste en un échange de vues, d'informations et d'idées, ouvert et non contraignant, à l'appui d'une application renforcée de la Convention, portant sur quatre grands thèmes: la promotion des objectifs de développement selon une démarche durable; les mesures d'adaptation; la pleine exploitation du potentiel qu'offrent les technologies; et la pleine exploitation du potentiel qu'offrent les mécanismes fondés sur le marché. En plus de la définition du contexte et de l'identification des grands thèmes, les Parties présentes à la onzième session de la Conférence sont convenues aussi des actions, activités et démarches qui pourraient résulter de ce dialogue.

55. Les modérateurs ont rendu compte des deux ateliers qui ont eu lieu en 2006. Le premier a été organisé les 15 et 16 mai et le second les 15 et 16 novembre. Des représentants des Parties et des organisations ayant le statut d'observateur ont participé à ces deux manifestations. Lors du premier atelier, les Parties ont procédé à un premier examen des quatre thèmes et entrepris l'analyse d'approches stratégiques pour faire face aux changements climatiques. Au second atelier, les discussions ont porté sur des mesures concrètes pour deux des thèmes, à savoir les objectifs de développement et les possibilités qu'offrent les mécanismes fondés sur le marché, ainsi que sur les mesures efficaces et appropriées qu'il convient de prendre aux niveaux national et international pour faire face aux changements climatiques.

56. Dix-neuf Parties ont présenté leur point de vue. Au cours des ateliers, les Parties ont entendu des exposés d'experts gouvernementaux, de représentants d'entreprises, d'organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur, d'organismes des Nations Unies et d'initiatives extérieures au processus de la Convention. Tous les documents soumis, exposés et autres matériels sont disponibles sur le site Web de la Convention.

57. Par sa décision 1/CP.11, la Conférence avait décidé que le dialogue reposerait sur les meilleures informations scientifiques, techniques, sociales et économiques disponibles. Les résultats du rapport Stern sur les conséquences économiques des changements climatiques ont été présentés au cours du dialogue à Nairobi. Les Parties espèrent avoir un compte rendu détaillé sur les conclusions des contributions du groupe de travail au Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, en mai 2007.

58. Les modérateurs ont indiqué que ce dialogue offrait une occasion unique de faire preuve d'une plus grande créativité et de renforcer la confiance entre les Parties par un échange d'expériences informel et ouvert, qui n'est soumis à aucune des contraintes d'un processus de négociation officiel. Ce caractère informel a permis des discussions très stimulantes, intéressantes et ouvertes sur les questions très diverses qui doivent constituer les approches stratégiques des changements climatiques et du développement.

59. Les modérateurs ont fait remarquer qu'ils avaient été impressionnés par la qualité des informations fournies et par le désir manifesté par toutes les Parties de participer au débat. Ils ont été encouragés par le fait que les Parties avaient tenu à poursuivre l'examen des idées présentées lors du premier atelier, en développant leurs communications et leurs exposés lors du second atelier. Les représentants d'entreprises ont eux aussi pris un vif intérêt au dialogue et soumis des documents intéressants. D'autres observateurs ont également apporté leur contribution.

60. Les modérateurs ont fait remarquer que les deux derniers ateliers auraient lieu en 2007. Le troisième qui devrait se tenir au cours de la première série de sessions de 2007 concernera les mesures concrètes pour les deux thèmes restant à traiter, à savoir l'adaptation et la technologie. Les modérateurs ont rappelé que la Conférence doit adopter un projet de décision visant à organiser le quatrième atelier entre la première et la seconde série de sessions de 2007. Ils pourront ainsi fournir un rapport écrit à la Conférence à sa treizième session.

61. En réponse à un certain nombre de demandes émanant des Parties et afin de faciliter les débats sur des questions générales et fondamentales, les modérateurs ont demandé au secrétariat de fournir, avant le quatrième atelier, une analyse des investissements existants et prévus ainsi que des systèmes financiers relatifs à la mise en œuvre d'une action internationale efficace et appropriée face aux changements climatiques.

62. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence a pris note du rapport oral des modérateurs. Sur proposition du Président, la Conférence a également approuvé la demande adressée au secrétariat dans le paragraphe 61.

63. Le Président a félicité les Parties des résultats déjà obtenus et a formé des vœux pour la réussite de leurs travaux futurs. Il a aussi remercié les modérateurs de la compétence avec laquelle ils conduisent cet important processus.

## **V. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention**

(Point 5 de l'ordre du jour)

### **A. Mécanisme financier de la Convention**

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

64. Au titre de ce point, la Conférence était saisie du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (FCCC/CP/2006/3 et Corr.1). Ce point avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

65. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, à la suite d'une recommandation du SBI<sup>10</sup>, la Conférence a adopté la décision 1/CP.12 intitulée «Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, pour l'exploitation du Fonds spécial pour les changements climatiques» (FCCC/CP/2006/5/Add.1).

66. À la même séance, à la suite d'une recommandation du SBI<sup>11</sup>, la Conférence a adopté la décision 2/CP.12 intitulée «Examen du mécanisme financier» (FCCC/CP/2006/5/Add.1).

---

<sup>10</sup> FCCC/SBI/2006/L.33.

<sup>11</sup> FCCC/SBI/2006/L.32/Add.1.

67. À la même séance, sur proposition du Président<sup>12</sup>, la Conférence a adopté la décision 3/CP.12 intitulée «Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial» (FCCC/CP/2006/5/Add.1).

68. À la même séance, la Conférence a examiné et adopté les conclusions recommandées par le SBI<sup>13</sup>.

## 2. Conclusions

69. La Conférence a pris note du rapport du Fonds pour l'environnement mondial qui contient des informations sur les principales activités menées du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août 2006, et a également noté que le FEM devrait continuer à rendre compte de ses efforts en vue d'appliquer les décisions de la Conférence, en faisant état des mesures prises pour donner suite à chaque directive.

### **B. Communications nationales**

(Point 5 b) de l'ordre du jour

#### 1. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 5 b) i) de l'ordre du jour

70. Cette question avait été renvoyée au SBI pour qu'il l'examine.

71. À la 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a fait savoir que le SBI n'avait pu aboutir à des conclusions sur ce point et il a prié instamment le SBI de poursuivre l'examen de cette question lors des sessions futures.

#### 2. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

72. Cette question avait été renvoyée au SBI pour qu'il l'examine.

73. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, sur proposition du Président, la Conférence a pris note des conclusions adoptées par le SBI sur cette question<sup>14</sup> et invité le SBI à poursuivre son examen.

### **C. Mise au point et transfert de technologies**

(Point 5 c) de l'ordre du jour

74. Cette question avait été renvoyée au SBSTA pour qu'il l'examine.

75. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, à la suite d'une recommandation du SBSTA<sup>15</sup>, la Conférence a adopté la décision 5/CP.12 intitulée «Mise au point et transfert de technologies» (FCCC/CP/2006/5/Add.1).

---

<sup>12</sup> FCCC/CP/2006/L.4.

<sup>13</sup> FCCC/SBI/2006/L.30.

<sup>14</sup> FCCC/SBI/2006/L.24 et FCCC/SBI/2006/L.25.

<sup>15</sup> FCCC/SBSTA/2006/L.27/Add.1.

**D. Renforcement des capacités au titre de la Convention**  
(Point 5 d) de l'ordre du jour

76. Cette question avait été renvoyée au SBI pour qu'il l'examine.

77. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, à la suite d'une recommandation du SBI<sup>16</sup>, la Conférence a adopté la décision 4/CP.12 intitulée «Renforcement des capacités au titre de la Convention» (FCCC/CP/2006/5/Add.1).

**E. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention**  
(Point 5 e) de l'ordre du jour

1. Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)  
(Point 5 e) i) de l'ordre du jour

78. Cette question avait été renvoyée au SBSTA et au SBI pour qu'ils l'examinent.

79. À la 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a fait savoir que le SBI n'avait pu parvenir à un accord et qu'il inscrirait cette question à l'ordre du jour provisoire de sa prochaine session.

80. À la même séance, le Président a rappelé que le SBSTA avait adopté des conclusions importantes sur cette question notamment un programme de travail<sup>17</sup>. Sur proposition du Président, la Conférence a accepté une proposition du Canada visant à modifier comme suit le titre du programme de travail: «Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements». Le Président a félicité les Parties des progrès significatifs qui ont été faits sur cette question importante à Nairobi et il a encouragé le SBSTA et le SBI à poursuivre leurs travaux sur cette question cruciale.

2. Questions relatives aux pays les moins avancés  
(Point 5 e) ii) de l'ordre du jour

81. Cette question avait été renvoyée au SBI pour qu'il l'examine.

82. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, sur proposition du Président, la Conférence a pris note des conclusions adoptées par le SBI<sup>18</sup> et invité le SBI à poursuivre ses travaux sur cette question.

**F. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires**  
(Point 5 f) de l'ordre du jour

1. Délibérations

83. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, sur recommandation du SBI<sup>19</sup>, la Conférence a adopté la décision 7/CP.12 intitulée «Volume des émissions de la Croatie pour l'année de référence» (FCCC/CP/2006/5/Add.1).

---

<sup>16</sup> FCCC/SBI/2006/L.35/Add.1.

<sup>17</sup> FCCC/SBSTA/2006/L.26.

<sup>18</sup> FCCC/SBI/2006/L.23.

84. À la même séance, sur une recommandation du SBSTA<sup>20</sup>, la Conférence a adopté la décision 6/CP.12 intitulée «Poursuite des activités exécutées conjointement au cours de la phase pilote» (FCCC/CP/2006/5/Add.1).

85. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence a pris note des conclusions adoptées par le SBSTA sur l'atelier de session sur le piégeage et le stockage du dioxyde de carbone<sup>21</sup> (FCCC/SBSTA/2006/11).

86. À la même séance, sur recommandation du SBSTA, la Conférence a adopté les conclusions sur les questions relatives aux inventaires des gaz à effet de serre<sup>22</sup>.

## 2. Conclusions

87. La Conférence des Parties a noté combien le processus d'examen annuel des inventaires de gaz à effet de serre (GES) des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I), mené conformément à la décision 19/CP.8, était important pour garantir la fiabilité des informations communiquées à la Conférence des Parties et a prié le secrétariat de poursuivre les examens individuels des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I.

88. Dans sa décision 7/CP.11, la Conférence des Parties a reconnu qu'une rationalisation du processus d'examen était nécessaire au cours de la période 2006-2007. Elle a décidé que pour les inventaires de GES soumis en 2006, l'examen annuel des inventaires des Parties visées à l'annexe I pourrait être reprogrammé afin de faciliter la coordination avec d'autres examens.

89. La Conférence des Parties a noté avec préoccupation l'important volume de travail qu'imposeraient en 2007 les examens en cours des communications nationales, les examens des inventaires de GES soumis en 2006 qui ont été reprogrammés pour être coordonnés avec d'autres examens, et les examens à venir des inventaires de GES qui seraient soumis en 2007. Cela représente pour les Parties, les experts participant aux examens et le secrétariat une lourde charge nécessitant la mobilisation de ressources importantes. La Conférence des Parties a fait observer qu'il était nécessaire de continuer à faire preuve de souplesse pour fixer le calendrier des activités d'examen des inventaires de GES qui seraient soumis en 2007.

90. La Conférence des Parties a prié le secrétariat de continuer à faire preuve d'une certaine souplesse en ce qui concerne le calendrier d'examen des inventaires de GES soumis en 2007, lorsqu'il organiserait les activités d'examen, conformément aux décisions 19/CP.8 et 7/CP.11.

---

<sup>19</sup> FCCC/SBI/2006/L.20.

<sup>20</sup> FCCC/SBSTA/2006/L.19/Add.1.

<sup>21</sup> FCCC/SBSTA/2006/L.24.

<sup>22</sup> FCCC/SBSTA/2006/L.20/Add.1.

## VI. Point de l'ordre du jour laissé en suspens

(Point 6 de l'ordre du jour *laissé en suspens*)

## VII. Informations au sujet de l'année de référence du Kazakhstan

(Point 7 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

91. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, le Président a rappelé que ce point avait été proposé par le Kazakhstan afin de fournir des informations sur son année de référence. Le Kazakhstan avait soumis au secrétariat des informations pertinentes qui ont été affichées sur le site Web de la Convention. Un représentant du Kazakhstan a fait une déclaration suivie de déclarations de représentants de cinq Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.
92. Sur proposition du Président, la Conférence est convenue que le Président, avec l'assistance de M. Normand Tremblay (Canada), tiendrait des réunions informelles sur cette question.
93. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, sur proposition du Président, la Conférence a adopté des conclusions sur cette question<sup>23</sup>.

### 2. Conclusions

94. La Conférence a rappelé que le Gouvernement kazakh avait, le 23 mars 2000, conformément à l'alinéa *g* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention, notifié son intention d'être lié par les dispositions des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention. La Conférence a également rappelé sa conclusion<sup>24</sup> selon laquelle, à la suite de la ratification du Protocole de Kyoto par le Kazakhstan, ce pays devenait une Partie visée à l'annexe I aux fins dudit Protocole conformément au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole, tout en restant une Partie non visée à l'annexe I aux fins de la Convention.
95. La Conférence des Parties a noté que le Kazakhstan avait choisi 1992 comme année de référence aux fins de la Convention.
96. La Conférence des Parties a pris note de la communication en date du 14 octobre 2006 que le Gouvernement kazakh a adressée aux Parties à la Convention. Elle a demandé au Kazakhstan de présenter sa communication nationale<sup>25</sup> et ses inventaires annuels de gaz à effet de serre<sup>26</sup> conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de l'article 4 et à l'article 12 de la Convention, en utilisant les directives FCCC pertinentes.

---

<sup>23</sup> FCCC/CP/2006/L.2

<sup>24</sup> Voir FCCC/CP/2001/13/Add.4, sect. V.C.

<sup>25</sup> Voir décisions 4/CP.5, 4/CP.8 et les «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie: directives FCCC pour l'établissement des communications nationales» (FCCC/CP/1999/7).

<sup>26</sup> Voir décisions 3/CP.5, 18/CP.8, 13/CP.9 et les «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» (FCCC/SBSTA/2006/9).

## **VIII. Questions administratives, financières et institutionnelles**

(Point 8 de l'ordre du jour)

### **États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005**

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

### **Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007**

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

### **Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat**

(Point 8 c) de l'ordre du jour)

97. Ces trois points ont été renvoyés au SBI pour qu'il les examine.

98. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, à la suite d'une recommandation du SBI<sup>27</sup>, la Conférence a adopté la décision 8/CP.12 intitulée «Questions administratives, financières et institutionnelles» (FCCC/CP/2006/5/Add.1).

## **IX. Réunion de haut niveau**

(Point 9 de l'ordre du jour)

99. La réunion de haut niveau commune à la douzième session de la Conférence des Parties et à la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP) a été ouverte par le Président à la 2<sup>e</sup> séance de la Conférence des Parties et à la 5<sup>e</sup> séance de la COP/MOP, le 15 novembre.

100. Après avoir souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes, le Président a rappelé que les données disponibles montraient que les changements climatiques devenaient l'un des plus grands défis de l'histoire de l'humanité et auraient des conséquences économiques, sociales et environnementales dévastatrices, en particulier dans des régions vulnérables du monde telles que l'Afrique. Ces conséquences entraveraient encore l'aptitude de l'Afrique à éliminer la pauvreté et la faim, et à atteindre ses objectifs du Millénaire pour le développement. Il était vraiment regrettable que des pays tels que le Kenya, qui n'avaient pas fait grand-chose dans le passé pour causer des changements climatiques, étaient particulièrement exposés. Cependant, en raison de l'esprit de coopération qui avait continué de se manifester pendant les négociations en cours, il a dit qu'il pensait que des mesures réalistes et concrètes pour le présent et l'avenir étaient à portée de main. Des progrès considérables avaient déjà été accomplis au cours de la Conférence et un consensus commençait à se dégager sur plusieurs autres questions importantes.

101. Parmi les questions abordées, l'adaptation était essentielle pour les pays africains. Néanmoins, de nombreuses contraintes limitaient leur capacité à s'adapter de façon efficace. La Conférence pouvait prendre un caractère historique, non seulement parce qu'elle était la première de son genre qui se déroulait en Afrique subsaharienne, mais également parce que la communauté internationale était sur le point de lancer les activités du Fonds pour l'adaptation et de prendre des mesures concrètes en matière d'adaptation. Nairobi pouvait représenter le moment où l'on donnerait à l'adaptation l'attention qu'elle méritait, parallèlement à la poursuite des efforts d'atténuation. La Conférence pouvait également donner un signal positif pour l'avenir du mécanisme pour un développement propre (MDP) en agissant pour encourager une répartition équitable et plus large des projets au titre du MDP.

---

<sup>27</sup> FCCC/SBI/2006/L.21/Add.1.

102. Le Président a relevé avec satisfaction que les délégués étaient prêts à discuter de questions qui avaient semblé être secondaires, telles que celles relatives aux engagements volontaires, aux petits États insulaires et aux populations autochtones. Il s'est également dit encouragé par l'enthousiasme des délégués de la jeunesse, qui voulaient s'investir de façon créative dans les questions de changement climatique. Il a terminé sa déclaration en demandant aux Parties de se rassembler pour former une véritable communauté internationale et d'assumer la responsabilité des manquements passés et actuels en matière d'environnement. Se référant à une déclaration du Secrétaire général des Nations Unies, le Président a dit que les Parties représentées à Nairobi devraient montrer, résolument et sans ambiguïté, que les dirigeants politiques du monde prenaient au sérieux les changements climatiques.

#### **A. Déclaration du Secrétaire général des Nations Unies**

103. Pendant la cérémonie au cours de laquelle la bienvenue a été souhaitée aux participants, ceux-ci ont pu entendre un message du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan. Le texte de ce message est reproduit intégralement dans l'annexe I du présent document.

#### **B. Déclaration du Président du Kenya**

104. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié le Secrétaire général des Nations Unies de sa présence à la Conférence, le Président du Kenya, M. Mwai Kibaki, a dit que l'Afrique devait faire face à certains des effets les plus graves des changements climatiques. Ceux-ci auraient des incidences importantes non seulement sur les écosystèmes du continent, mais également sur ses activités économiques, en particulier l'agriculture et le tourisme, qui étaient d'importantes sources de revenu pour de nombreuses économies africaines. Il était manifeste qu'une action en matière de changement climatique n'était pas une simple option, mais un impératif. La communauté internationale devait se mettre d'accord sur les solutions nécessaires aujourd'hui et non demain, et décider de leur mise en œuvre. Soulignant la nécessité d'une action commune mondiale, il a demandé instamment à tous les pays de ratifier le Protocole de Kyoto.

105. Pour les pays en développement, il était peu probable que l'action en matière de changements climatiques puisse être couronnée de succès en l'absence d'efforts délibérés pour soutenir les mesures qu'ils prenaient pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les pays pauvres, en particulier en Afrique, avaient besoin d'une aide pour investir dans d'autres façons de produire de l'énergie sans augmenter la quantité de dioxyde de carbone rejeté dans l'atmosphère. À cette fin, il fallait soutenir les pays africains dans le domaine des économies d'énergie, en concevant de nouvelles normes d'efficacité pour les véhicules et en investissant dans une énergie propre qui soit renouvelable, engendre peu d'émissions de dioxyde de carbone et ait un coût abordable. Il importait aussi de faire en sorte que les pays en développement puissent aisément avoir accès aux informations sur les changements climatiques et bénéficier d'un soutien technologique et financier. Il était urgent de mettre au point les modalités et les mécanismes nécessaires pour que ces technologies soient plus largement utilisées. En outre, il fallait parachever le Fonds pour l'adaptation afin de faciliter l'accès des pays pauvres à des ressources financières; il convenait également de favoriser la mise en route de projets au titre du mécanisme pour un développement propre, afin que les pays en développement puissent en bénéficier d'une façon plus équitable. Il a conclu en disant que la Convention et le Protocole de Kyoto constituaient de bonnes bases pour une action multilatérale. C'était maintenant qu'il fallait prendre des mesures véritables et significatives, qui profiteraient aux générations actuelle et future.

#### **C. Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement**

106. M. Moritz Leuenberger, Président de la Confédération suisse, a également fait une déclaration au cours de la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau. Il a mis l'accent sur la nécessité de conjuguer les efforts de tous pour s'adapter aux effets des changements climatiques, en prenant des mesures pour

prévenir un réchauffement planétaire futur. Pour accroître les ressources financières disponibles à cet effet, il a proposé d'instituer une taxe internationale sur le carbone, payée par les particuliers et les entreprises et reposant sur le principe «pollueur-payeur». Une telle taxe aurait deux objectifs: elle encouragerait ceux qui émettent le plus de gaz à effet de serre à réduire leurs émissions et elle permettrait de disposer de ressources suffisantes et fiables pour financer l'adaptation. Après avoir rappelé aux Parties que les changements climatiques se moquaient des frontières, il leur a demandé de dépasser leurs intérêts économiques et nationaux divergents et de trouver une méthode commune pour faire face au défi mondial des changements climatiques.

#### **D. Déclaration du Secrétaire exécutif**

107. Le Secrétaire exécutif a dit qu'il était incontestablement nécessaire d'agir d'urgence dans le domaine des changements climatiques. Comme le bien-être de l'humanité était en jeu, il était inacceptable de perdre du temps dans le déroulement du processus international relatif aux changements climatiques. À propos des discussions concernant un futur régime applicable aux changements climatiques, il a suggéré que la solution du problème ne résidait pas dans une limitation du développement économique ou des actions portant atteinte à la compétitivité nationale; il valait mieux créer des incitations qui favoriseraient une croissance plus écologique des économies et mettre en œuvre des mécanismes garantissant la disponibilité des ressources nécessaires. Le processus international relatif aux changements climatiques montrait qu'il était possible de mettre en place un régime qui encourageait des actions et donnait des résultats dans les domaines importants pour les pays en développement. Cependant, il nécessitait des signaux allant dans le bon sens, et la confiance et l'engagement sans réserve de tous.

108. La coopération en vue de la réduction des émissions constituait une solution peu coûteuse qui pouvait orienter la croissance économique dans un sens écologique, faciliter les transferts de technologies et engendrer des financements pour l'adaptation dans les pays en développement. Si la moitié des réductions d'émissions nécessaires d'ici 2050 pour lutter efficacement contre les changements climatiques résultait d'investissements à l'étranger, il pourrait en résulter des investissements écologiques pouvant atteindre jusqu'à 100 milliards de dollars des États-Unis par an dans les pays en développement. Cela représentait moins d'un demi pour cent de la production des pays industrialisés. Si l'on pouvait obtenir ce résultat, on progresserait vers un pacte climatique autofinancé.

109. Le secrétariat de la Convention et les autres organismes des Nations Unies étaient résolus à soutenir les efforts accomplis par les Parties à cet égard, comme le montrait le lancement du cadre de Nairobi annoncé par le Secrétaire général dans sa déclaration. Étant donné que les Parties avaient choisi de faire face aux changements climatiques dans le contexte des Nations Unies, le secrétaire exécutif était convaincu qu'elles avaient l'intention de trouver une solution d'ensemble qui respectait les intérêts de toutes les Parties.

#### **E. Déclarations des ministres et autres chefs de délégations**

110. À la 3<sup>e</sup> séance de la Conférence des Parties et à la 6<sup>e</sup> séance de la COP/MOP, tenues le 15 novembre, ainsi qu'à deux séances ultérieures de chaque organe, des déclarations nationales ont été faites par 90 ministres et autres chefs de délégations. On trouvera la liste des orateurs dans l'annexe III.

#### **F. Autres déclarations**

111. Des déclarations ont été faites par des représentants du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés), de Fidji (au nom des pays insulaires du Forum du Pacifique), de la Finlande (parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres), de l'Afrique du Sud (parlant au nom du Groupe des 77, de la Chine et du Groupe des États d'Afrique) et de Tuvalu (parlant au nom de l'Alliance des petits États insulaires).

## **X. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs** (Point 10 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

### **A. Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies**

112. Lors de la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau commune à la Conférence des Parties et à la COP/MOP, tenue le 15 novembre, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial, le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, un vice-président de la Banque mondiale, le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique<sup>28</sup>.

### **B. Déclarations des organisations intergouvernementales**

113. À la 6<sup>e</sup> séance de la COP et à la 9<sup>e</sup> séance de la COP/MOP, des déclarations ont été faites par le Directeur de l'Institut international du froid et le Secrétaire général par intérim de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.

### **C. Déclarations des organisations non gouvernementales**

114. À la 6<sup>e</sup> séance de la Conférence et à la 9<sup>e</sup> séance de la COP/MOP, des déclarations ont été faites par les représentants des organismes suivants: Le Conseil œcuménique des Églises; la Chambre de commerce internationale (au nom des organisations d'entreprises); le SAGE Centre (au nom de CAN International); le Secrétaire général de la Confédération internationale de l'Organisation régionale africaine d'ICFTU (au nom de la Confédération internationale des syndicats libres); le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement (au nom des administrations locales et des autorités municipales); le Centre international du commerce et du développement durable (au nom des organisations non gouvernementales indépendantes de recherche); le Réseau Afrique-Climat (au nom d'organisations non gouvernementales locales); le LIFE e.V (au nom des femmes réunies à la douzième session de la Conférence et à la deuxième session de la COP/MOP pour débattre des femmes et des changements climatiques); l'Alliance internationale des peuples autochtones et tribaux des forêts tropicales (au nom des organisations de peuples autochtones); le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable; Practical Action (au nom de CAN International); et des représentants d'organisations de jeunesse.

## **XI. Questions diverses** (Point 11 de l'ordre du jour)

115. La Conférence n'a examiné aucune autre question au titre de ce point de l'ordre du jour.

---

<sup>28</sup> Une déclaration du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains a été distribuée aux Parties sous la forme d'un document imprimé.

## **XII. Conclusion des travaux de la session**

(Point 12 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption du rapport de la douzième session de la Conférence des Parties**

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

116. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, la Conférence a examiné le projet de rapport de sa douzième session<sup>29</sup> et l'a adopté, en autorisant le rapporteur à achever l'établissement de document selon les indications du Président et avec le concours du secrétariat.

### **B. Remerciements au pays hôte**

117. À la 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, un représentant de la Suisse a présenté un projet de résolution intitulé «Expression de gratitude au Gouvernement kényan et à la population de la ville de Nairobi»<sup>30</sup>. À la même séance, la Conférence l'a adopté par acclamation en tant que résolution 1/CP.12 (FCCC/CP/2006/5/Add.1).

### **C. Clôture de la session**

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

118. À la 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, des Parties ont fait des déclarations saluant la tâche accomplie par le Président, ainsi que les Présidents et Coprésidents des différents groupes et organes subsidiaires.

119. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la douzième session de la Conférence.

---

<sup>29</sup> FCCC/CP/2006/L.1 et FCCC/CP/2006/L.1/Add.1-FCCC/KP/CMP/2006/L.1/Add.1.

<sup>30</sup> FCCC/CP/2006/L.3-FCCC/KP/CMP/2006/L.5.

Annexe I

**Allocution du Secrétaire général des Nations Unies**

Je remercie le Gouvernement et le peuple kényans d'avoir accueilli cette conférence internationale. Vous avez réservé un accueil chaleureux à des milliers de personnes et créé d'excellentes conditions pour l'examen des questions d'importance cruciale dont nous allons nous occuper. Merci de donner une nouvelle fois la preuve que vous appuyez fermement les Nations Unies.

Nous tous, qui sommes ici présents, tenons à améliorer la condition humaine. Nous voulons tous voir le jour où chacun, et pas seulement un petit nombre de favorisés, pourra vivre dans la dignité et envisager l'avenir avec espoir. Nous voulons tous créer un monde d'harmonie entre les êtres humains et entre eux et l'environnement naturel dont dépend la vie.

Cette vision, dont les probabilités de réalisation ont toujours été minces, est aujourd'hui gravement compromise par le changement climatique. Même les progrès réalisés ces dernières années risquent d'être réduits à néant.

Le changement climatique ne concerne pas seulement l'environnement, comme un trop grand nombre de personnes le croient encore. C'est une menace généralisée.

C'est une menace pour la santé, puisque dans un monde plus chaud, les maladies infectieuses, comme la malaria et la fièvre jaune, se propagent davantage et plus vite.

Il pourrait mettre en péril l'approvisionnement alimentaire mondial, des températures et des périodes de sécheresse prolongées rendant les régions fertiles impropres à l'élevage et à la culture.

Il pourrait mettre en danger le sol même sur lequel vit près de la moitié de la population mondiale – par exemple, des villes côtières, telles que Lagos ou Le Cap, risquent d'être inondées par une élévation du niveau de la mer causée par la fonte des calottes glacières et des glaciers.

C'est ce qui nous attend, et ce n'est pas tout. Des milliards de dollars de dégâts causés par des catastrophes provoquées par des intempéries. La destruction d'écosystèmes vitaux tels que les forêts et les récifs de corail. Des ressources en eau qui disparaissent ou qui sont polluées par l'intrusion d'eau salée.

Le changement climatique constitue aussi une menace pour la paix et la sécurité. Par exemple, des modifications du régime des pluies peuvent accroître la rivalité à laquelle donne lieu l'accès aux ressources et, partant, entraîner des tensions et des migrations potentiellement déstabilisantes, en particulier dans des pays fragiles ou des régions instables. C'est une tendance que l'on peut déjà constater et il se pourrait bien qu'elle se précise.

Ce n'est pas de la science-fiction. Il existe des scénarios plausibles fondés sur des modèles scientifiques clairs et rigoureux. Les quelques sceptiques invétérés qui cherchent encore à semer le doute doivent être pris pour ce qu'ils sont: des esprits décalés, à court d'arguments et sur le point d'être dépassés. En fait, le consensus scientifique non seulement fait de plus en plus d'adeptes, mais se fait aussi plus alarmiste. Un grand nombre de chercheurs, connus pour être circonspects, déclarent désormais que les tendances au réchauffement se rapprochent dangereusement d'un point de non-retour.

Les économistes pourraient bien en venir à penser de même. Au début du mois, dans une étude qu'il a consacrée à la question, Sir Nicholas Stern, citoyen britannique et économiste en chef de la Banque mondiale, a présenté ces changements comme «la plus grande et la plus préjudiciable défaillance du marché à ce jour». Il a prévenu que le changement climatique pourrait réduire de 20 % les échanges

commerciaux dans le monde et provoquer des désordres économiques et sociaux comparables à ceux des deux guerres mondiales et de la Grande Dépression.

Mais tout n'est pas perdu, nous pouvons encore réagir. Nous avons commencé à utiliser les combustibles fossiles de façon plus propre et plus efficace. L'énergie provenant de sources renouvelables est de plus en plus largement disponible à des prix compétitifs. On pourrait faire encore beaucoup mieux en intensifiant la recherche et en mettant davantage les résultats en pratique – le niveau actuel est, hélas, dangereusement bas.

Sous l'impulsion du Protocole de Kyoto, les apports financiers internationaux générés par le carbone pourraient rapporter 100 milliards de dollars par an aux pays en développement. Les marchés des produits énergétiques à faible teneur en carbone devraient prendre un essor considérable. Mais il nous faut trouver davantage de solutions «vertes» pour faire face à l'intensification de la demande en énergie. Et il nous faut aussi prendre les mesures d'incitation appropriées pour compléter ce qui a été fait jusqu'ici sous la pression des circonstances.

Le changement climatique offre de véritables possibilités de faire progresser le développement et de mettre nos sociétés sur la voie d'un développement plus durable. De faibles émissions ne sont pas nécessairement synonymes d'une faible croissance et n'empêchent pas un pays de se développer. Cessons donc d'être négatifs. Ne laissons plus personne dire que nous ne pouvons pas nous permettre d'agir. Il est de plus en plus évident qu'il sera beaucoup moins coûteux de réduire les émissions *maintenant* que de s'adapter plus tard aux conséquences. Et qu'on ne dise plus qu'il faut attendre d'en savoir plus. Nous savons déjà qu'une économie fondée sur des niveaux élevés d'émission revient à soumettre le climat mondial à une expérience dont les conséquences nous échappent.

Mais, alors même que nous cherchons à réduire les émissions, nous devons en même temps faire beaucoup plus pour nous adapter au réchauffement de la planète et à ses effets. Ce sont les pays les plus pauvres du monde, dont beaucoup se trouvent en Afrique, qui pâtiront le plus des conséquences du changement climatique. Les populations démunies sont déjà les plus exposées à la pollution, aux catastrophes et à la dégradation des ressources naturelles et des sols. Elles dépendent directement de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche pour leur subsistance. Pensez, par exemple, aux femmes et aux filles qui doivent chercher à grand-peine du combustible et de l'eau faute de services énergétiques essentiels. Ou à ces innombrables populations africaines qui ont été victimes ces dernières années de catastrophes provoquées par des dérèglements climatiques. Les inondations au Mozambique, les périodes de sécheresse au Sahel et, ici, au Kenya, sont encore présentes dans nos mémoires. Pour ces populations, s'adapter est une question de survie pure et simple. Intégrer les risques que présente le changement climatique dans les stratégies et programmes visant à atteindre les objectifs du développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire doit devenir une de nos premières priorités.

Le message est clair. Le changement climatique mondial doit prendre place parmi les menaces – conflit, pauvreté, prolifération des armes meurtrières – qui ont monopolisé l'attention des politiques jusqu'ici. Et les Nations Unies offrent au monde les moyens dont il a besoin pour y faire face.

Les initiatives régionales et nationales ont leur mérite. Mais la Convention-cadre des Nations Unies est le dispositif dans lequel une réponse vraiment mondiale est formulée. Le Protocole de Kyoto a désormais pris pleinement effet et le Mécanisme pour un développement propre qu'il prévoit est devenu une source de financement de plusieurs milliards de dollars pour le développement durable.

Ce mécanisme montre de façon exemplaire comment, sous l'impulsion de l'Organisation des Nations Unies, une collaboration peut être instaurée entre les pouvoirs publics et le secteur privé. Je suis heureux d'annoncer que six organismes des Nations Unies ont lancé, à la présente Conférence, un plan, appelé «le Cadre de Nairobi», qui vise à aider les pays en développement, en particulier en Afrique, à

participer au Mécanisme pour un développement propre. J'encourage les pays donateurs à faire en sorte que cette entreprise soit couronnée de succès. Je suis heureux de constater aussi que le PNUD et le PNUE mettent en route aujourd'hui une initiative visant à aider les pays en développement, y compris là encore en Afrique, à introduire le changement climatique dans les plans de développement national – sous le nom de «protection contre les effets du changement climatique» – dans des domaines tels que l'équipement.

Les organismes des Nations Unies continueront à mettre en œuvre leurs connaissances spécialisées. Mais c'est avant tout aux États qu'il importe d'agir – c'est-à-dire, pour le moment, ceux qui sont le plus responsables de l'accumulation de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Ils doivent faire beaucoup plus pour faire baisser le niveau de leurs émissions. Le Protocole de Kyoto a été un progrès décisif, mais beaucoup trop modeste. Et quand on étudie les possibilités d'aller plus loin, on constate un manque effrayant de volonté politique.

Cependant, on ne peut laisser les émissions continuer d'augmenter de façon débridée dans les pays en développement. Nombre d'entre eux ont pris des mesures notables pour faire face au changement climatique. Les pays dont l'économie se développe rapidement, comme la Chine, ont réussi à dissocier la croissance économique de l'utilisation de l'énergie et ont ainsi réduit l'intensité de leurs émissions. Mais il faut encore faire davantage.

Les entreprises doivent aussi jouer leur rôle. Les changements dans leur attitude et dans la façon dont les investissements privés sont dirigés seront au moins aussi importants pour gagner la bataille du climat que l'action directe des pouvoirs publics.

Et les citoyens ont aussi un rôle à jouer. Une simple ampoule électrique consommant peu d'énergie utilisée à la cuisine n'a peut-être l'air de rien, mais si on la multiplie par des millions, les économies sont considérables. Le pouvoir des électeurs pourrait être tout aussi décisif si les mesures de lutte contre le changement climatique influaient davantage sur leur choix que cela n'est le cas aujourd'hui.

Un changement de cap est encore possible pour chacune de nos sociétés. Au lieu d'être économiquement sur la défensive, faisons preuve d'un plus grand courage politique. La Conférence de Nairobi doit faire savoir de façon claire et crédible que les dirigeants politiques du monde prennent le changement climatique au sérieux. Il ne s'agit pas de savoir si ce changement a bien lieu, mais si nous sommes capables de changer nous-mêmes assez vite face à l'urgence de la situation.

Annexe II

**Parties à la Convention, États dotés du statut d'observateur et organismes  
des Nations Unies qui ont participé à la douzième session  
de la Conférence des Parties**

**A. Parties à la Convention**

Afrique du Sud	Djibouti	Japon
Albanie	Dominique	Jordanie
Algérie	Égypte	Kazakhstan
Allemagne	El Salvador	Kenya
Angola	Émirats arabes unis	Kirghizistan
Antigua-et-Barbuda	Équateur	Kiribati
Arabie saoudite	Érythrée	Koweït
Argentine	Espagne	Lesotho
Arménie	Estonie	Lettonie
Australie	États-Unis d'Amérique	Liban
Autriche	Éthiopie	Libéria
Azerbaïdjan	ex-République yougoslave de Macédoine	Lituanie
Bahamas	Fédération de Russie	Liechtenstein
Bangladesh	Fidji	Luxembourg
Barbade	Finlande	Madagascar
Bélarus	France	Malaisie
Belgique	Gabon	Malawi
Belize	Gambie	Maldives
Bénin	Géorgie	Mali
Bhoutan	Ghana	Malte
Bolivie	Grèce	Maroc
Bosnie-Herzégovine	Grenade	Maurice
Botswana	Guatemala	Mauritanie
Brésil	Guinée	Mexique
Bulgarie	Guinée-Bissau	Micronésie (États fédérés de)
Burkina Faso	Guyane	Monaco
Burundi	Haïti	Mongolie
Cambodge	Honduras	Mozambique
Cameroun	Hongrie	Namibie
Canada	Îles Cook	Népal
Cap-Vert	Îles Marshall	Nicaragua
Chili	Îles Salomon	Niger
Chine	Inde	Nigéria
Chypre	Indonésie	Nioué
Colombie	Iran (République islamique d')	Norvège
Communauté européenne	Irlande	Nouvelle-Zélande
Comores	Islande	Oman
Congo	Israël	Ouganda
Costa Rica	Italie	Ouzbékistan
Côte d'Ivoire	Jamahiriya arabe libyenne	Pakistan
Croatie	Jamaïque	Palaos
Cuba		Panama
Danemark		Papouasie-Nouvelle-Guinée

Paraguay	Roumanie	Suède
Pays-Bas	Royaume-Uni	Suisse
Pérou	de Grande-Bretagne	Swaziland
Philippines	et d'Irlande du Nord	Tadjikistan
Pologne	Rwanda	Tchad
Portugal	Sainte-Lucie	Thaïlande
Qatar	Saint-Kitts-et-Nevis	Togo
République arabe syrienne	Saint-Vincent-et-les	Trinité-et-Tobago
République centrafricaine	Grenadines	Tunisie
République de Corée	Samoa	Turkménistan
République démocratique	Sao Tomé-et-Principe	Turquie
du Congo	Sénégal	Tuvalu
République démocratique	Serbie	Ukraine
populaire lao	Seychelles	Uruguay
République de Moldova	Sierra Leone	Vanuatu
République dominicaine	Singapour	Venezuela
République tchèque	Slovaquie	Viet Nam
République-Unie de Tanzanie	Slovénie	Yémen
	Soudan	Zambie
	Sri Lanka	Zimbabwe

#### **B. États dotés du statut d'observateur**

Saint-Siège  
Iraq  
Somalie

#### **C. Organismes et programmes des Nations Unies**

Organisation des Nations Unies  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
Programme des Nations Unies pour le développement  
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
Programme des Nations Unies pour les établissements humains  
Forum des Nations Unies sur les forêts  
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche  
Université des Nations Unies  
Stratégie internationale de prévention des catastrophes  
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique  
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

#### **D. Secrétariats de convention**

Convention sur la diversité biologique  
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification  
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et Protocole de Montréal  
Convention de la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage  
Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal

**E. Institutions spécialisées et organismes des Nations Unies**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
Organisation de l'aviation civile internationale  
Organisation maritime internationale  
Organisation mondiale de la santé  
Banque mondiale/Société financière internationale  
Organisation météorologique mondiale (OMM)  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat  
Fonds pour l'environnement mondial

**F. Organisations apparentées du système des Nations Unies**

Agence internationale de l'énergie atomique  
Organisation mondiale du commerce

Annexe III

**Liste des représentants qui ont prononcé des déclarations à  
la réunion de haut niveau au titre du point 9 de l'ordre du jour  
de la Conférence des Parties et du point 19 de l'ordre du jour  
de la Conférence des Parties agissant comme réunion des  
Parties au Protocole de Kyoto**

**Argentina**

S. E. Sra. Romina Picolotti  
Secretaría de Ambiente y Desarrollo Sustentable de La Nación (SAYDS)

**Australia**

H. E. Mr. Ian G. Campbell  
Minister for the Environment and Heritage

**Bangladesh** (*speaking on behalf of the Least Developed countries*)

Mr. Md. Hyder Ali  
Secretary, Ministry of Environment and Forests

**Belarus**

Mr. Aleksander N. Apatsky  
First Deputy Minister of Natural Resources and Environmental Protection

**Belgium**

H. E. Mr. Bruno Tobback  
Minister for the Environment

**Bhutan**

Mr. Dasho Nado Rinchen  
Deputy Minister, National Environment Commission

**Bolivia**

Sra Ximena Paredes  
Directora de Planificación Ambiental  
Ministerio de Planificación del Desarrollo

**Brazil**

Mr. Luis Manoel Rebelo Fernandes  
Vice-Minister  
Ministry of Science and Technology

**Burkina Faso**

H. E. Mr. Laurent Sedogo  
Minister of Environment and Living Framework

**Burundi**

S. E. M. Odette Kayitesi  
Ministre de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme  
et de l'Environnement

**Canada**

H. E. Ms. Rona Ambrose  
Minister of the Environment

**Central African Republic**

M<sup>me</sup> Jacqueline Madozein  
Directeur de Cabinet du Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, chargé de l'Environnement  
(MEFCPE)

**Chile**

H. E. Mr. Rodrigo Gaeta  
Ambassador of Chile to Kenya

**China**

H. E. Mr. Weixin Jiang  
Minister  
Vice-Chairman, National Development and Reform Commission

**Congo (Republic of)**

H. E. Mr. Henri Djombo  
Ministre de l'Économie Forestière et de l'Environnement

**Costa Rica**

Mr. Paulo C. Manso

Director del Instituto Meteorológico Nacional, punto focal ante la Convención Marco de las Naciones Unidas para el Cambio Climático

**Croatia**

Mr. Nikola Ružinski  
State Secretary of Environmental Protection, Physical Planning and Construction

**Cuba**

S. E. Sr. Julio César González Marchante  
Embajador de la República de Cuba ante Kenya y UNEP

**Czech Republic**

H. E. Mr. Petr J. Kalaš  
Minister of the Environment

**Democratic Republic of the Congo**

S. E. M. Elias Mulungula Hobigera Nalwindi  
Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts

**Denmark**

H. E. Ms. Connie Hedegaard  
Minister for the Environment and Nordic Cooperation

**Dominican Republic**

S. E. Sr. Maximiliano Puig Miller  
Secretary of State, Secretariat of Environment and Natural Resources

**Ecuador**

Mr. Roberto Urquiza  
Undersecretary for Environment Quality  
Ministry of Environment

**Egypt**

Mr. Mohamed Sayed Khalil  
Deputy Minister, Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)

**European Community**

H. E. Mr. Stavros Dimas  
Commissioner for the Environment

**Fiji** (*speaking on behalf of the Pacific Forum Island States*)

H. E. Mr. Poseci Bune  
Minister of Environment

**Finland** (*speaking on behalf of the European Union*)

H. E. Mr. Jan-Erik Enestam  
Minister of the Environment

**France**

S. E. M<sup>me</sup> Nelly Olin  
Ministre de l'écologie et du développement durable

**Gabon**

S. E. M<sup>me</sup> Georgette G. K. Koko  
Vice Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et de la protection de la nature,  
de la recherche et de la technologie

**Gambia**

H. E. Mr. Edward Singhatey  
Secretary of State  
Department of State for Forestry and the Environment

**Germany**

H. E. Mr. Sigmar Gabriel  
Federal Minister for the Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety

**Ghana**

Mr. Abraham Dwuma Odoom  
Deputy Minister, Ministry of Local Government, Rural Development and Environment

**Guinea**

Ms. Kadiatou N'Diaye  
Secrétaire Générale, Ministère de l'Environnement

**Iceland**

H. E. Ms. Jónína Bjartmarz  
Minister for the Environment

**India**

H. E. Mr. Namo Narain Meena  
Minister of State for Environment and Forests

**Indonesia**

Ms. Masnellyarti Hilman  
Deputy Minister for Nature Conservation Enhancement  
and Environmental Degradation Control

**Iran (Islamic Republic of)**

H. E. Ms. Fatemeh Vaez Javadi  
Vice President and Head  
Department of the Environment

**Ireland**

H. E. Mr. Dick Roche  
Minister for Environment, Heritage and Local Government

**Italy**

H. E. Mr. Alfonso Pecoraro Scanio  
Minister for the Environment, Land and Sea

**Jamaica**

H. E. Mr. Dean Peart  
Minister of Local Government and Environment

**Japan**

H. E. Mr. Masatoshi Wakabayashi  
Minister of the Environment

**Jordan**

Mr. Faris Al-Junaidi  
Secretary-General  
Ministry of Environment

**Kazakhstan**

H. E. Mr. Nurlan A. Iskakov  
Minister of Environment Protection

**Kenya**

H. E. Mr. John Koech  
Minister for East African Cooperation

**Kiribati**

Mr. Rikiaua Takeke  
Deputy Secretary, Ministry of Environment, Lands and Agriculture Development

**Libyan Arab Jamahiriya**

Mr. Mohamed Etayari  
Scientific Relations and Cooperation Manager  
Libyan Petroleum Institute

**Luxembourg**

H. E. Mr. Lucien Lux  
Minister for the Environment

**Madagascar**

M<sup>me</sup> Jacqueline Rakotoarisoa  
Directeur Général, Ministère de l'Environnement, des eaux et forêts

**Malawi**

H. E. Mr. Henry F. Chimunthu Banda  
Minister of Energy, Mines and Natural Resources

**Malaysia**

Mr. Dato' S. Sothinathan  
Deputy Minister of Natural Resources and Environment

**Maldives**

Mr. Abdullahi Majeed  
Deputy Minister, Ministry of Environment, Energy and Water

**Mauritania**

Mr. Hamoud Ould Sid Ahmed  
Director of Regulation and International Conventions  
State Secretariat of Environment

**Mexico**

Mr. Jose Ramon Ardavin  
Deputy Minister for Environmental Management  
Ministry of Environment and Natural Resources

**Mongolia**

Mr. Dagvadory Damdin  
Director of Information and Monitoring Department, Ministry of Nature and Environment

**Morocco**

Mr. Mohamed Ameer  
General Secretary, Ministry of Territorial Planning, Water and Environment

**Namibia**

H. E. Mr. Willem Konjore  
Minister of Environment and Tourism

**Nepal**

Mr. Bal K. Prasai  
Secretary, Ministry of Environment, Science and Technology

**Netherlands**

H. E. Mr. Pieter van Geel  
State Secretary of Housing, Spatial Planning and the Environment

**New Zealand**

H. E. Mr. David Parker  
Minister Responsible for Climate Change Issues

**Niue**

Mr. Pokotoa Sipeli  
Associate Minister for Meteorology and Climate Change

**Norway**

H. E. Ms. Helen Bjørnøy  
Minister of the Environment

**Pakistan**

H. E. Mr. Makhdoom Syed Faisal Saleh Hayat  
Minister for Environment

**Peru**

Mr. Manuel Ernesto Bernales Alvarado  
President, National Environmental Council (CONAM)

**Philippines**

Ms. Armi Jane Borje  
Undersecretary for Legal  
Department of Environment and Natural Resources

**Poland**

H. E. Mr. Jan Szyszko  
Minister of Environment

**Portugal**

Mr. Humberto Rosa  
Secretary of State for Environment, Spatial Planning and Regional Development

**Republic of Korea**

H. E. Mr. Chi-Beom Lee  
Minister of Environment

**Romania**

Mr. Attila Korodi  
State Secretary of Environment  
Ministry of Environment and Water Management

**Russian Federation**

H. E. Mr. Alexander Bedritsky  
Head, Russian Federal Service for Hydrometeorology and Environmental Monitoring  
(ROSHYDROMET)

**Rwanda**

H. E. Ms. Patricia Mugorenejo Hjabakiga  
Minister of State of Lands, Environment, Forestry, Water and Mines

**Saudi Arabia**

H. E. Mr. Ali I. Al-Naimi  
Minister of Petroleum and Mineral Resources

**Seychelles**

H. E. Mr. Ronald J. Jumeau  
Minister for Environment and Natural Resources

**Singapore**

H. E. Mr. Ibrahim Yaacob  
Minister for the Environment and Water Resources

**South Africa** *(speaking on behalf of the Group of 77 and China and the African group)*

H. E. Mr. Marthinus Van Schalkwyk  
Minister of Environmental Affairs and Tourism

**Spain**

S. E. Sra. Cristina Narbona  
Minister of Environment

**Sudan**

Mr. Saadeldin Ibrahim Izzeldin  
Deputy Minister for Environment and Natural Resources

**Sweden**

H. E. Mr. Andreas Carlgren  
Minister for the Environment

**Thailand**

Mr. Kittti Limsakul  
Advisor and Member of the National Climate Change Committee  
National Environment Board

**Togo**

S. E. M. Issifou Okoulou-Kantchati  
Ministre de l'Environnement et des ressources forestières

**Turkey**

H. E. Mr. Osman Pepe  
Minister of Environment and Forestry

**Tuvalu** (*speaking on behalf of the Alliance of Small Island States*)

H. E. Mr. Tavau Teii  
Minister of Natural Resources and Environment

**Uganda**

H. E. Ms. Jessica Eriyo  
Minister of Water and Environment

**Ukraine**

Mr. Sviatoslav Serhiyovych Kurulenko  
First Deputy Minister, Ministry of Environmental Protection

**United Arab Emirates**

H. E. Mr. Mohamed Saeed Al-Kendi  
Minister of Environment and Water

**United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland**

H. E. Mr. David Miliband  
Secretary of State, Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA)

**United Republic of Tanzania**

H. E. Mr. Mark James Mwandosya  
Minister of State for Environment

**United States of America**

H. E. Ms. Paula Dobriansky  
Under Secretary for Democracy and Global Affairs

**Venezuela**

H. E. Ms. María Jacqueline Mendoza  
Ambassador/Permanent Representative to Kenya  
and to the United Nations Environment Programme

**Zambia**

H. E. Mr. Kabinga J. Pande  
Minister of Tourism, Environment and Natural Resources

**Zimbabwe**

Ms. Margaret Sangarwe  
Permanent Secretary  
Ministry of Environment and Tourism

Annexe IV

**Calendrier des réunions des organes créés en application  
de la Convention, pour la période 2007-2011**

À sa douzième session, la Conférence des Parties a arrêté les dates des séries de sessions prévues en 2011. Le calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2007-2011 est le suivant:

- Première série de sessions en 2007: du 7 au 18 mai
- Seconde série de sessions en 2007: du 3 au 14 décembre
- Première série de sessions en 2008: du 2 au 13 juin
- Seconde série de sessions en 2008: du 1<sup>er</sup> au 12 décembre
- Première série de sessions en 2009: du 1<sup>er</sup> au 12 juin
- Seconde série de sessions en 2009: du 30 novembre au 11 décembre
- Première série de sessions en 2010: du 31 mai au 11 juin
- Seconde série de sessions en 2010: du 8 au 19 novembre
- Première série de sessions en 2011: du 6 au 17 juin
- Seconde série de sessions en 2011: du 28 novembre au 9 décembre

Annexe V

**Liste des documents dont la Conférence des Parties  
était saisie à sa douzième session**

FCCC/CP/2006/1 et Add.1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/CP/2006/2	Admission d'observateurs: organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Note du secrétariat
FCCC/CP/2006/3 et Corr.1	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Note du secrétariat
FCCC/CP/2006/4 FCCC/KP/CMP/2006/8	Rapport sur la vérification des pouvoirs. Rapport du Bureau
FCCC/CP/2006/INF.1 et Corr.1	Liste des participants
FCCC/CP/2006/MISC.1	Liste provisoire des participants
FCCC/CP/2006/L.1	Projet de rapport de la douzième session de la Conférence des Parties
FCCC/CP/2006/L.1/Add.1	Projet de rapport de la douzième session de la Conférence des Parties
FCCC/KP/CMP/2006/L.1/Add.1	Projet de rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto. Additif
FCCC/CP/2006/L.2	Informations au sujet de l'année de référence de la République du Kazakhstan. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/CP/2006/L.3 FCCC/KP/CMP/2006/L.5	Expression de gratitude au Gouvernement kényan et à la population de la ville de Nairobi. Projet de résolution présenté par la Suisse
FCCC/CP/2006/L.4	Mécanisme financier de la Convention. Proposition du Président
FCCC/CP/2006/L.5	Date et lieu de la treizième session de la Conférence des Parties et calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention. Proposition du Président
FCCC/SBSTA/2006/5 et Add.1	Rapport de la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique tenue à Bonn du 18 au 26 mai 2006
FCCC/SBSTA/2006/L.18	Projet de rapport de la vingt-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique
FCCC/SBSTA/2006/L.19/Add.1	Poursuite des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif

FCCC/SBSTA/2006/L.20/Add.1	Questions relatives aux inventaires de gaz à effet de serre. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif
FCCC/SBSTA/2006/L.24	Atelier de session sur le piégeage et le stockage du dioxyde de carbone. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2006/L.27 et Add.1	Développement et transfert de technologies. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2006/11	Rapport de la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn, du 18 au 25 mai 2006
FCCC/SBI/2006/L.19	Projet de rapport de la vingt-cinquième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2006/L.23	Questions relatives aux pays les moins avancés. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2006/L.24	Fourniture d'un appui financier et technique. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2006/L.25	Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2006/L.26	Article 6 de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2006/L.30	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2006/L.20	Volume des émissions de la Croatie correspondant à l'année de référence. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2006/L.21/Add.1	Questions administratives, financières et institutionnelles. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif
FCCC/SBI/2006/L.32/Add.1	Troisième examen du mécanisme financier. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif
FCCC/SBI/2006/L.33	Fonds spécial pour les changements climatiques. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2006/L.35/Add.1	Renforcement des capacités au titre de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif

-----